



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce international

Question écrite n° 36974

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne le volet culturel. Plusieurs acteurs et partenaires du domaine de la culture ont exprimé l'idée selon laquelle un produit culturel ne saurait être traité comme une simple marchandise. Aussi, il souhaiterait savoir si le principe « de l'exception culturelle » sera à nouveau défendu à Seattle comme il l'avait été lors des négociations de Marrakech en 1994.

Texte de la réponse

En vue de la réunion ministérielle de Seattle, les Etats membres de l'Union européenne ont adopté le 25 octobre 1999 des conclusions donnant mandat à la Commission européenne de participer activement à l'élaboration de la déclaration ministérielle devant définir les objectifs du cycle de négociations commerciales mondiales qui devait s'ouvrir à Seattle. Malgré les divergences de vues, dans un premier temps, avec certains de ses partenaires européens, le gouvernement français a obtenu que le Conseil des ministres de l'Union européenne intègre dans ses conclusions un amendement sur la diversité culturelle. C'est ainsi que les conclusions recommandent à l'Union, pendant les prochaines négociations de l'OMC, de veiller « à garantir, comme dans le cycle de l'Uruguay, la possibilité pour la Communauté et ses Etats membres de préserver et de développer leur capacité à définir et à mettre en oeuvre leurs politiques culturelles et audiovisuelles pour la préservation de leur diversité culturelle ». Ce mandat permet de garantir la préservation des acquis du précédent cycle de négociations qui s'était conclu en 1994 par une absence d'offre de libéralisation des services audiovisuels. Au cours des prochaines négociations, la France s'appuiera sur les conclusions du Conseil pour obtenir un statu quo dans le domaine des services.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36974

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6237

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1006